AVIS DE COURSE

Pornic – Gijón
Gijón – Pornic
Du 7 au 14 juillet 2018
Ville de Pornic – CNP – Ligue de Voile des Pays de la Loire
Grade 4

La Ville de PORNIC organise la 4ème édition de la course au large **Pornic - Gijón** et **Gijón - Pornic** avec le concours de la Ligue de Voile des Pays de la Loire, du Club Nautique de Pornic, du port de plaisance de Pornic, de la Ville de Gijón et Le Puerto Déportivo Gijón.

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régate sera régie par :

1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),

1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en Annexe « Prescriptions »

1.3 Les règlements fédéraux dont :

- La Division 240, armement hauturier
- Les règles de courses de la classe HN OSIRIS 2018
- Les règles IRC 2018

1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,

1.5 Les Règlementations Spéciales Offshore : RSO 3 (avec équipement complémentaire d'un radeau de survie)

1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE *[DP]*

2.1 Les bateaux doivent arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique
(lien internet Réglementation).
La publicité organisatrice sera sous forme de pavois de l'organisation et des sponsors confiés à chaque bateau lors de sa confirmation d'inscription contre un chèque de caution de 150 € établi à l'ordre du CNP.
Ces pavois devront être arborés aux ports par chaque bateau de la confirmation d'inscription à la remise des prix.

2.2 Tous les bateaux devront arborer le pavillon de courtoisie lors de l'escale à Gijón

2.3 Pavillons de course.
Tout bateau inscrit à la course recevra lors de sa confirmation d'inscription à Pornic un pavillon de course qu'il devra arborer dans son gréement du vendredi 6 juillet, durant toute la course et jusqu'à la remise des prix à Pornic.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régate est ouverte à tous les voiliers monocoques d'une longueur supérieure ou égale à 8,50 m possédant le matériel d'armement et de sécurité hauturier (conformément à la division 240 des Affaires maritimes) et possédant un moyen de propulsion mécanique fixe.

3.2 Les bateaux devront être classés dans une catégorie de conception adaptée au parcours de la course.

3.3 Le nombre maximum de bateaux admis est fixé à 35. L'organisateur se réserve le droit d'augmenter le nombre de participants en créant une liste d'attente.

3.4 Voiliers acceptés en jauge OSIRIS : ratings nets compris entre 20.5 à 34

3.5 Voiliers acceptés en jauge IRC : d'une longueur de 8.50m à 14m et d'un TCC compris en 0,950 et 1,15

3.6 Voiliers acceptés en Classe Libre : d'une longueur de 8.50m à 14m de catégorie de conception A.

3.7 La course au large est ouverte aux équipages, aux équipages en double et au solitaire. Les mineurs devront être titulaires d'une autorisation parentale et ne pourront pas courir en catégorie « solitaire ». En catégorie « double » la présence d'un majeur est obligatoire.

3.8 Les concurrents en catégorie « Equipage (minimum 3 personnes) pourront s'inscrire en jauge OSIRIS en jauge IRC ou en Classe Libre, ils devront présenter un certificat de jauge (sauf pour la Classe Libre).
Les concurrents en catégories « Double » et « Solitaire » s'inscriront en jauge IRC.

3.9 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

3.10 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

4.1 Les voiliers admissibles s'inscrivent en complétant le formulaire en ligne, et en le renvoyant à l'adresse ci-dessous :
Course au large Pornic – Gijón - Pornic.
Hôtel de Ville
BP 1409
44214 PORNIC Cedex ou courseaularge@pornic..fr
Tel : 0619286286
L'inscription du bateau sera prise en compte à réception du règlement lié au montant de la participation (libellé à l'ordre du Trésor Public)
Clôture des inscriptions le samedi 23 juin 2018.

4.2 **Montant de la participation** :

– Inscriptions et chèques envoyés **avant le vendredi 30 mars 2018.**
Solo : 380 €

Double : 450 €
Equipages :
De 8,50m à 9,99m : 550 €
De 10m à 11,99m : 580 €
De 12 à 14m : 600 €

– Inscriptions et chèques envoyés **après le 30 mars 2018 :** Majoration de 100 €

Tout désistement pour quelque cause que ce soit, étrangère à l'organisation, ne donnera pas lieu à un remboursement du montant de l'inscription.

5. PROGRAMME

Information importante : Une journée d'information RSO et Sécurité sera organisée **le samedi 2 juin 2018** par l'organisateur pour les skippers et équipiers inscrits à la course en équipage, solo et double.

La présence d'au moins un représentant (membre de l'équipage) de chaque bateau inscrit en équipage est obligatoire. [DP]

5.1 Présence obligatoire des bateaux au port de PORNIC : **le Vendredi 6 juillet 14H00**

5.2 **Vendredi 6 juillet** :
9h00- 19h00 : visite de sécurité et confirmation des inscriptions.
Samedi 7 juillet :
9h00- 17h00 : visite de sécurité et confirmation des inscriptions.
18h00 : Briefing IC et sécurité obligatoire pour tous les skippers « salon Concorde » au casino. *[DP]*
20h00 Dîner des équipages

5.3 **Dimanche 8 juillet :**
9h00 : Briefing météo obligatoire pour tous les skippers dans les locaux du CNP. *[DP]*
13h55 : 1er Signal d'avertissement course 1.

5.4 **Mercredi 11 juillet :**
Remise des prix course 1 (Horaire et lieux confirmés sur place)

5.5 **Jeudi 12 juillet :**
9h55 : 1er Signal d'avertissement course 2

5.6 **Dimanche 15 juillet :**
12h00 Remise des prix à Pornic (lieux confirmés sur place)

6. JAUGE

6.1 Chaque voilier inscrit en IRC ou en OSIRIS doit produire, lors de son inscription, une carte d'identité Handicap National ou un certificat IRC valide pour 2018. (sauf classe libre)

6.2 Pour l'obtenir, adresser votre demande de certificat de jauge à :
Maurice VIAUD – maurice.viaud@free.fr délégué OSIRIS de la ligue de voile des Pays de La Loire tel : 06 61 98 66 03
Yves Marie Leroux : Yves-Marie.Leroux@orange.fr délégué IRC. Tel : 06 80 74 68 36

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions des inscriptions et affichées selon la prescription fédérale.

8. LES PARCOURS (un descriptif plus détaillé sera donné dans les IC)

Les parcours à effectuer sont les suivants :
Course 1 : Pornic – Gijón incluant le trophée Youenn ROUSSE.
Course 2 : Gijón – Pornic

9. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

10. CLASSEMENT

10.1 Système de classement :
- En IRC, le classement sera établi en calculant le temps compensé suivant rating.
- En OSIRIS, le classement sera établi en temps compensé suivant rating et selon la méthode temps/distance.
- En classe libre, le classement sera établi en temps réel.

10.2 Classement des groupes pour :
- Course N° 1
- Course N° 2

- Classement général course N° 1+ course N°2 en cumul de temps

10.3 Groupes de classement
- Solitaire IRC
- Double IRC
- Equipage IRC
- Equipage OSIRIS
- Equipages catégorie libre minimum (temps réel)

10.4 Classements complémentaires :
- Général IRC en temps compensé (Solo, double, équipage)
- Trophée Youenn ROUSSE (parcours construit lors du départ à Pornic)

10.5 Seront remontés à la FFVoile, les classements généraux pour IRC, OSIRIS et Classement Libre.
(Un classement sera remonté pour chaque groupe de plus de 10 bateaux classés).

11. VISITE DE SECURITE

11.1 Tous les voiliers devront être armés en fonction de la législation en vigueur pour une navigation hauturière et respecter les RSO pour une course de catégorie 3 (Réglementations Spéciales Offshore).

11.2 La visite de sécurité des voiliers s'appuiera sur les RSO catégorie 3 (voir fiche de contrôles sécurité transmise via une Info DC).

11.3 Ces visites auront lieu avant le départ de Pornic les 6 et 7 juillet.

11.4 La présence du Skipper, ou d'un de ses représentants, est obligatoire lors du passage des contrôleurs.

12. EQUIPEMENTS SPECIFIQUES OBLIGATOIRES

12.1 Balise de positionnement **:**
L'organisateur fournira un système de positionnement par balises contre un chèque de caution (500€). Cette balise devra être fixée sur le bateau en respectant les instructions de la direction de course. Elle devra être remise au PC course après avoir franchi la ligne d'arrivée de la course n°2.

12.2 Téléphone satellite
La présence à bord d'un téléphone par satellite est vivement recommandée.

12.3 Equipement obligatoire pour tous les voiliers (extrait de la fiche de contrôle sécurité)
Chaque voilier devra posséder :
- Un radeau de survie (équipement complémentaire aux RSO3)
- Un moteur in-bord. Il devra fournir une vitesse minimale calculée de la façon suivante : 1,8xracine carrée de la longueur en mètre du bateau (ligne de flottaison – RSO 3.28.1.C)
- Une quantité minimale de carburant suffisante pour satisfaire aux exigences du rechargement des batteries pour la durée de la course et pour propulser au moteur à la vitesse minimale précisée ci-dessus afin de parcourir 120 milles.
- Une batterie séparée dont le premier usage est le démarrage du moteur.
- Une radio VHF fixe <u>ASN (Appel sélectif Numérique)</u> 25 watts / 55 canaux, avec antenne de secours.
- Une VHF portable étanche ou dans une pochette étanche avec batterie de secours ou un chargeur opérationnel à la table à carte facilement accessible.
- Un système de positionnement automatique par satellite (GPS),
- A poste, un équipement de récupération et de localisation d'un homme à la mer (type bouée ou « lifesing » ou « silzig ».
- Une balise de détresse Cospas-Sarsat (406 mhz) à déclenchement manuel et à l'eau, est obligatoire pour tous les bateaux (équipages, doubles, et solitaires).

Chaque équipier à bord devra :
- Porter obligatoirement un gilet norme CE, 150 newton, du départ à l'arrivée pendant la durée des deux courses.
- Le port du harnais et de la longe sont obligatoires en toutes circonstances jugées nécessaires par le skipper.
- Avoir obligatoirement sur lui un flash-light la nuit.

12.4 En complément pour les équipages en double:
Un système automatique « d'Alarme d'Homme à la mer » équipé d'une alarme sonore de forte puissance, avec affichage du cap et de la distance pour rejoindre l'homme à la mer est obligatoire.
<u>OU</u>
Une balise personnelle AIS pour homme à la mer **pour chaque équipier.**

12.5 En complément pour les Solitaires :
- Combinaison de survie (Type TPS)
- PLB obligatoire
- Container de sécurité complémentaire au radeau de survie obligatoire contenant au minimum (selon 4.21.3 des RSO): Liste précisée sur la fiche sécurité RSO transmise ultérieurement.

13. PLACE DE PORT

13.1 PORT DE PORNIC

Les frais de port sont à la charge de l'organisateur à partir **vendredi 6 juillet** précédant le départ et à J + 1 après l'arrivée.

En dehors de ces périodes les voiliers sont considérés comme visiteurs et se rapprocheront de la capitainerie du port en précisant leur appartenance à la course Pornic - Gijón - Pornic - tel : 0240820540.

Parking du port de plaisance : les véhicules des concurrents ne sont pas autorisés à stationner sur le parking du port de plaisance pendant la durée de la course Pornic Gijón Pornic. Pour tout stationnement de courte durée sur le parking, se rapprocher de la capitainerie du port ou de l'organisation.

13.2 PORT DE GIJON

Les frais de port sont à la charge de l'organisateur de l'arrivée de la course n°1 au départ de la course n° 2

14. LIMITE DE SORTIE DE L'EAU *[DP]*

A partir du vendredi 6 juillet 14h, les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau, pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

15. COMMUNICATION RADIO. *[DP]*

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en cours ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restitution s'applique également aux téléphones portables.

16. PRIX

Des coupes et récompenses seront remises aux premiers à l'arrivée de chaque étape, en fonction des différents classements.

17. DECISION DE COURIR.

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

18. CONTACTS

- **ORGANISATION Ville de Pornic** :
  Jean MONTAVILLE Tel : 06 19 28 62 86
  jmontaville@pornic.fr

- **DIRECTION DE COURSE** :
  Grégory BOYER-GIBAUD - Tel : 06 43 29 42 64
  pornicgijon.dc@gmail.com